



mon bailleur a-t-il le droit de faire ça?

Par **jaina**, le **12/06/2009** à **17:15**

bonjour,

il y a peut de temps j'ai quitté précipitement mon logement en y laissant mon compagnon et sans en informer mon bailleur qui m'avait donner une date limite de départ qui correspondait à celle de l'échéance du "bail" (copie d'un contrat original rempli avec mon nom et le celui de mon bailleur).

mon ex-compagnon qui ne figure pas sur le bail refuse de quitter les lieux et mon bailleur dit avoir porter plainte contre moi mais demande une somme d'argent correspondant d'après lui à des charges (eau et électricité) qui étaient compris dans le loyer.

a-t-il le droit de porter plainte contre moi?

quels sont risques que j'encours?

sachant que mon bailleur a toujours refusé que je prenne les APL, est-ce un signe qu'il n'était pas en règle?